

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0026349

67681

Optique 67681

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3457

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAADI TOURIA

Date de naissance :

11/09/1989

Adresse :

109 Rue ABDELLAH RATTI

Télé. : 0661061855

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Xavier MEON

Médecine Générale

24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza  
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87



Date de consultation : 14/09/2021

Nom et prénom du malade : SAADI TOURIA

Lien de parenté :

Nature de la maladie : CAPTOLLES

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASAB

Le : 19/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/04/21	Consultation		110,00 DH	Dr. Xavier MEON Médecine Générale 24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza Casablanca - Tél : 0522 96 16 87

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAR BOUAZZA ZAHZOUHI Amina Dar Bouazza Ouled Jerrad BP 93 Tél : 0522 29 01 74 - Dar Bouazza	16/04/21	PHARMACIE DAR BOUAZZA ZAHZOUHI Amina Dar Bouazza Ouled Jerrad BP 93 Tél : 0522 29 01 74 - Dar Bouazza 56,80

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Analyses... Safri Maher. App N° 10662 78 71 87 Tél : 0522 01 24 17 0662 78 71 87 ICE : 00213331300022	15/04/21	B 400	400,00 DH (VILLE Verte) ③
	15/04/21	1 AM Ciel 60	1 AM Ciel 60 (Ville Verte) ③

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	21433552 00000000 00000000 11433553
	D	00000000	B	MONTANTS DES SOINS
	G	00000000		DATE DU DEVIS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE L'EXECUTION
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE	

**Dr Xavier MEON**

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافي ميون

طب عام

خريج كلية الطب ببوردو

**Mme SAADI Touria**

**Ordonnance**

**CASABLANCA, le :**

14/04/2021

35130  
BRUFEN 400mg

1 cp trois fois par jour avec les repas

81150  
MIGRALGINE 1

1 à 2 cp par prise jusqu'à 6 par jour

INESO 20 mg :

1 gélule par jour

PPV: 21DH50  
PER: 12/22  
LOT: J3462

35130

Docteur Xavier MEON

**PHARMACIE DAR BOUAZZA**  
ZAHZOUR Amina  
Dar Bouazza Ouled Jerrar BP 93  
Tél : 0522 29 01 74 - Dar Bouazza

**Dr. Xavier MEON**

**Médecine Générale**

24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza  
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

24, Lotissement El Ansari. Dar Bouazza. Casablanca  
Tél : 05 22 96 10 87

إقامة الأنصارى . دار بوعزة. الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 96 10 87

IF : 37599555 - INPE : 091240218 - Patente : 32961156 - ICE : 002307402000045

**Dr Xavier MEON**

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافي ميون

طب عام

خريج كلية الطب بيوردو

**Mme SAADI Touria**

**Ordonnance**

**CASABLANCA, le :**

*14/09/2011*

Merci de réaliser :

CRP

D-dimères

Docteur Xavier MEON

**Dr. Xavier MEON**  
**Médecine Générale**

24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza  
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

Laboratoire Bouskoura  
d'Analyses Médicales  
Fm Safr Maher App N° 3 Bouskoura  
Tel: 0522 01 22 01 / 0662 78 71 87  
ICE: 002133313000022

**Dr Xavier MEON**

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافيير ميون

طب عام

خريج كلية الطب ببوردو

**Mme SAADI Touria**

**Ordonnance**

**CASABLANCA, le :**

*14/09/2021*

Merci de réaliser :

IRM cérébrale

céphalées évoluant depuis 3 semaines

Vaccination ASTRA ZENEKA

==> Thrombophlébite cérébrale ?

*CLINIQUE VILLE VERTE  
Casa Green Town Villa Verde (3)  
Bouskoura Casablanca  
Tél: 0522 91 21 22 - 0522 57 57 57*

Docteur Xavier MEON

**Dr. Xavier MEON**  
**Médecine Générale**

24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza  
Casablanca • Tél : 0522 96 10 87



# LABORATOIRE BOUSKOURA D'ANALYSES MEDICALES

**FACTURE N° : 210400364**

BOUSKOURA le 15-04-2021

Mme SAADI Touria

INPE :



093062826

## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement	E25	E
0370	CRP	B100	B
	D-Dimères	B300	B

Total des B : 400

TOTAL DOSSIER : 400.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cents dirhams s.

Laboratoire Bouskoura  
d'Analyses Médicales  
Imm Safri Maher App N°3 Bouskoura  
Tel: 0522 01 22 01 / 0662 78 71 87  
ICE: 002122313000022

**LABORATOIRE BOUSKOURA D'ANALYSES MEDICALES**  
N° 3, Imm Mahir 1er étage Avenue Ettout Centre Bouskoura –  
Tél:05 22 01 22 01 / 06 62 787 187 – Fax:  
**Ceci est un mail, seul le résultat papier fait foi.**

**Date du prélèvement :** 15-04-2021 à 11:41  
**Code patient :** 21041125  
**Né(e) le :** 01-05-1959 (61 ans)



**Mme SAADI Touria**  
Dossier N° : **21041125**  
Prescripteur : Dr MEON XAVIER

## HEMOSTASE

**D-Dimères** <250.00 ng/mL (<500.00)  
(ELFA Vidas (Biomérieux))

Interprétation:  
< 500: Résultat négatif  
> ou = à 500 : Résultat positif

Intérêt des D-Dimères  
– Exclusion des troubles thrombotiques tels que thrombose veineuse profonde (TVP) et Embolie Pulmonaire (EP)  
– le diagnostic de CIVD  
– La détection précoce du processus fibrinolytique  
– Surveillance de l'évolution de la thrombolyse et la réponse au traitement thrombolytique

## BIOCHIMIE SANGUINE

**Protéine C-réactive (CRP)** 2.0 mg/L (<6.0)  
(Dosage par Immunoturbidimétrie )

# CLINIQUE VILLE VERTE

E L S A N  
TEL : 0522 51 23 23  
TEL : 0667 57 57 57

## F A C T U R E

N° 2 939 / 2021 du 15/04/2021

Nom patient	<b>SAADI TOURIA</b>	Entrée <b>15/04/2021</b>	Sortie <b>15/04/2021</b>
Prise en charge	<b>PAYANTS</b>		

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
IRM CEREBRALE	1,00	Z	3 000,00	3 000,00
			Sous-Total	3 000,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>3 000,00</b>

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> <b>TROIS MILLE DIRHAMS</b>	<b>Total général 3 000,00</b>
--	-------------------------------

	Espèces				Total encaissé	Solde
Encaissements	<b>3 000,00</b>				<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>

CLINIQUE VILLE VERTE  
 Casa Green Town, Villa Verte ③  
 Bouskoura - Casablanca  
 0522 51 23 23 - 0667 57 57 57

Casablanca , le 15/04/2021

Patient : SAADI Touria

## IRM CEREBRALE

### Technique :

Séquences axiales T2 \*, flair et diffusion.  
Séquence sagittale T1.  
Séquence coronale T2.  
Séquences 3D fiesta  
Séquence angiographique 2D TOF et 3D TOF.  
Séquences 3D T1 injectée.  
Séquences axiales T1 injectée.

### Résultats :

Absence d'anomalie de signal parenchymateux cérébral sus ou sous tentoriel décelable.

Ligne médiane en place.

Système ventriculaire de morphologie normale.

Citerne de la base libre.

FCP sans anomalie.

Absence d'anomalie angiographique artérielle veineuse : notamment absence de signe de thrombophlébite cérébrale.

Présence d'un comblement liquide muqueux au niveau des deux compartiments du sinus maxillaire à prédominance droite réalisant un aspect de niveau hydro aérique associé à un épaississement muqueux avec comblement partiel en hypersignal T2 de quelques cellules ethmoïdales antérieures.

### Conclusion :

**IRM cérébrale ne révélant pas d'anomalie notamment absence de signe de thrombophlébite cérébrale.**

**Aspect de sinusite maxillo ethmoïdale bilatérale d'allure aiguë.**

Merci de votre confiance. **DR EL OUARDIGHI LAMIDE**

